

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP



CMS

Commission Mixte de Suivi

Réunion du 10 décembre 2024

VOS REPRESENTANTS
SNAP à la CMS

Frédéric PICHON DE
BURY

fred.pichondebury@francetravail.fr

Sophie GRIL

sophie.gril@francetravail.fr

Laura BOZZONE

laura.bozzone@francetravail.fr

Ordre du jour de la réunion : Présentation des comptes de résultats semestriels 2024 des Garanties des Frais de Santé (Malakoff Humanis, MH) ; Présentation des comptes de résultats semestriels 2024 de la Prévoyance (Mutex).

Cette réunion se tient en présence de la Direction Générale, des organisations syndicales signataires de l'accord relatif à l'assurance complémentaire santé et à la prévoyance dont le **SNAP**, du cabinet conseil de France Travail (Galéa) ainsi que des opérateurs Malakoff Humanis et Mutex.

Comptes de résultats semestriels 2024 des frais de soins de santé

Au 30 juin 2024, le compte semestriel du régime de frais de soins de santé affiche un solde créditeur de plus de 190 000€.

Le ratio de sinistralité s'établit à 99,6%.

Ce ratio mesure le rapport entre les prestations à payer suite à la survenance des événements couverts et les cotisations à encaisser. Tant que ce rapport n'excède pas 100%, les recettes sont supérieures aux dépenses.

Ces résultats comptabilisent l'ensemble des contrats collectifs à adhésion obligatoire (agents en activité) et facultative (conjoint non à charge, sortants, retraités).

❖ Régime surcomplémentaire

56% des agents France Travail ont fait le choix d'adhérer au régime de la surcomplémentaire et, parmi eux, 83% ont retenu l'option 3.

Parmi les dépenses de ce régime, 36% concernent des dépassements d'honoraires en cas d'hospitalisation et 34% des dépassements d'honoraires en cas de consultations et de visites dont, pour ce dernier poste, 8% relèvent de médecines alternatives (ostéopathie, chiropractie,..).

Ce régime est excédentaire.



RÉUNION DU 10 DECEMBRE 2024

CMS

Commission Mixte de Suivi

❖ Focale sur la population des retraités

Au 30 juin 2024, 5 268 personnes sont affiliées au contrat Mutuelle de France Travail.

Pour information, le fonctionnement des cotisations de la population retraitée évolue de la façon suivante :

- La 1^{ère} année, la cotisation des retraités est égale à la cotisation des actifs (en intégrant à la part salariale la part patronale supportée par FT pour ses salariés),
- A compter de la 2^{ème} année et les années suivantes, la cotisation des retraités est égale à 125% de la cotisation des actifs.

La législation plafonne la cotisation des retraités à 150% la 3^{ème} année et n'impose plus de limite à compter de la 4^{ème} année. Ces deux dernières dispositions ne sont pas applicables dans le marché actuel Mutuelle de France Travail.

❖ Eléments démographiques

Au 30 juin 2024, 116 885 bénéficiaires sont inscrits au contrat Santé France Travail de MH dont 57 926 ouvrants droits : la moyenne d'âge des agents (47 ans) ainsi que la structure de la pyramide des âges restent relativement stables d'une année sur l'autre.

❖ Répartition des dépenses par famille d'actes

Les postes de dépenses les plus élevés sont, dans l'ordre, **le dentaire (26%), l'optique (22%), la médecine de ville (15% pour les consultations, 13% pour les frais médicaux)** puis l'hospitalisation et la pharmacie (9%). Le 30 juin 2023 a pris fin le dispositif « Mon soutien psy » : 59 327 séances ont été remboursées depuis sa mise en place en 2021.

Au global, le taux de couverture (c'est-à-dire la prise en charge par la sécurité sociale et les mutuelles) des dépenses du contrat France Travail Malakoff Humanis s'établit à 92% : soit pour 100€ de dépenses de santé, un remboursement global de 92€.

❖ Relation et gestion client

Sur le 1^{er} semestre 2024, le nombre moyen mensuel d'appels (numéro dédié à France Travail) s'élève à 6 314 pour un taux de décroché de près de 94% et une durée moyenne de communication de 6,5 minutes. Le niveau de satisfaction globale est de 79% (les notes > 7 sont comptabilisées).

Plus de 39 000 ouvrants droits ont activé leur espace client particulier et 89% de ces assurés utilisent leur espace. Les principales actions réalisées relèvent d'une démarche de remboursement (ou d'envoi de devis) et d'une démarche d'affiliation (ou de modification d'affiliation).

La Direction accède à la demande portée par le SNAP : elle organisera à l'attention des membres de la CMS, durant le trimestre à venir, une réunion afin que MH puisse présenter en détail les dispositions relatives à l'accompagnement social et à l'assistance qui auront cours en 2025.

PROCHE,
ACTIF,
humain !

Syndicat **NA**tional du **P**ersonnel de France Travail

syndicat.snap@francetravail.fr

Je scanne, j'adhère !



SNAP



RÉUNION DU 10 DECEMBRE 2024

CMS

Commission Mixte de
Suivi

Les notices de ces contrats (adhésion obligatoire et adhésion facultative) vont être actualisées afin de se mettre en conformité avec les évolutions législatives et réglementaires (remplacement de Pôle Emploi par France Travail, application des nouvelles normes en matière de protection des données et des hausses des montants des franchises médicales et de la participation forfaitaire, ...). Ces notices seront accessibles dans l'espace client de chaque affilié et la direction procèdera à leur mise à jour dans la page dédiée de l'intranet national.

Une prochaine réunion de la CMS est envisagée en janvier 2025 afin de mesurer précisément les impacts réglementaires et législatifs sur le contrat Mutuelle de France Travail.

Comptes de résultats annuels 2023 de la Prévoyance (Mutex)

Le marché Prévoyance fait l'objet d'un suivi via la tenue du compte :

- Comptable ce qui permet de déterminer le solde technique et son (éventuelle) affectation en réserve;
- Par exercice de survenance (ici les années 2022 – 1^{ère} année du marché actuel -, 203 & 2024) ce qui permet le pilotage par risque pris en charge (Indemnité Journalière, Invalidité, Décès...).

Les comptes projetés au 31 décembre 2024 présentent un résultat créditeur de 6,2 millions d'euros.

Cet excédent est donc venu alimenter la Provision pour Egalisation et la Réserve de Stabilité. Depuis le démarrage du contrat, **l'ensemble des réserves s'élève à plus de 15,4 millions d'euros.**

Cette évolution favorable s'explique, pour Mutex, par :

- Un effet taux,
 - Des Bonis de liquidation sur les risques Décès & Arrêt de travail.
- On parle de Boni (ou de gain) lorsque les provisions passées au 01/01/N agrémentées des intérêts techniques sont supérieures aux prestations versées et aux provisions passées au 31/12/N.

Le contrat Maintien du Revenu concerne les dispositions applicables uniquement aux agents de droit public (Statut 2003) : les principes généraux de ce contrat sont les mêmes que ceux du marché Prévoyance.

Le compte projeté au 31 décembre 2024 présente un résultat débiteur de 100 800 €.

La direction, questionnée par le SNAP, indique que le décret n°2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'Etat s'applique aux agents France Travail de statut public. Les dispositions de ce décret, effectives depuis le 1^{er} septembre dernier, portent sur la durée d'indemnisation (augmentation de la période de demi-traitement en cas de maladie ordinaire), sur le calcul de l'assiette (qui passe à 90% au lieu de 100%) et, donc, sur le montant pris en compte.

Mutex précise ne pas avoir pris en compte les impacts de ce décret dans sa présentation du jour.

PROCHE,
ACTIF,
humain !

Syndicat **N**ational du **P**ersonnel de France Travail

syndicat.snap@francetravail.fr

Je scanne, j'adhère !

